

UN OBJECTIF :

Vous permettre d'intégrer durablement un emploi ou une formation qualifiante.

L'ARPE EST :

- **Un appui régulier qui nécessite votre engagement.**
- **Un droit à l'accompagnement dans le cadre du dispositif RSA.**

Des exemples de parcours ARPE

“Après avoir élevé mes enfants, j'ai recherché un emploi avec le soutien de mon référent ARPE. Alors que je n'avais pas de qualification, mon bilan a montré un goût et des capacités pour les travaux manuels. Après différentes immersions en entreprise, j'ai découvert le secteur du cuir. J'ai bénéficié d'un parcours de formation en alternance avec une entreprise locale. Je suis aujourd'hui en CDI.”



“J'avais un CAP dans un domaine où je ne souhaitais plus exercer. J'ai intégré un chantier d'insertion où j'ai découvert différentes activités. Mon choix s'est porté sur les espaces verts suite à des heures de travail réalisées dans le cadre des clauses sociales d'insertion. Aujourd'hui, employé en contrat aidé, je travaille dans l'entretien des espaces verts d'une commune.”



Vous résidez en Haute-Vienne

(hors territoire de la communauté urbaine
Limoges Métropole)

BÉNÉFICIEZ DE L'ARPE

**Accompagnement renforcé
pour l'emploi**

L'ARPE c'est quoi ?

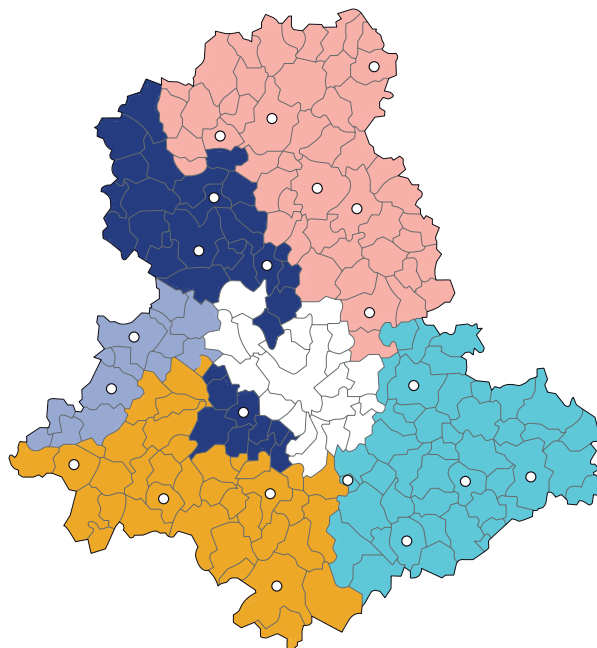
Un accompagnement personnalisé et renforcé pour :

- Faire un point sur vos expériences et vos compétences.
- Définir ensemble un objectif professionnel.
- Rechercher des solutions adaptées à votre projet.
- Vous soutenir pour la mise en oeuvre des différentes étapes de votre parcours.
- Faciliter votre intégration en emploi et en formation.

● Vous pouvez être orienté.e par votre assistant.e social.e, ou votre conseiller.e France travail ou Mission locale.

● Vous pouvez aussi vous renseigner auprès de nos référents socioprofessionnels (listes ci-contre).

Secteurs d'intervention des référents socioprofessionnels du Conseil départemental ARPE



Le Département de la Haute-Vienne s'engage à vos côtés pour construire votre projet professionnel

Les référents vous reçoivent sur rendez-vous dans 21 communes.

● Delphine RIGAUDY :

delphine.rigaudy@haute-vienne.fr
05.55.08.10.65

Saint-Yrieix-la-Perche, Châlus, Nexon, Saint-Mathieu

● Marie-Laure FRUGIER :

marie-laure.frugier@haute-vienne.fr
05.55.68.15.87

Bellac, Nantiat, Aix-sur-Vienne, Blond

● Betty COUDRIER :

betty.coudrier@haute-vienne.fr
05.55.69.23.45

Eymoutiers, Saint-Léonard-de-Noblat, Châteauneuf-la-Forêt, Pierre-Buffière, Saint-Germain-les-Belles

● Katia JAQUET :

katia.jaquet@haute-vienne.fr
05.55.43.04.62

Saint-Junien, Rochechouart

● Vincent LAJOINIE :

vincent.lajoinie@haute-vienne.fr
05.55.76.66.60

Ambazac, Bessines-sur-Gartempe, Châteauponsac, Magnac-Laval, Le Dorat, Saint-Sulpice-les-Feuilles